e-journal of
Social and Legal Studies

LES PRIX DU TEKKE DANS LES ANNONCES DES JOURNAUX DE LA DIRECTION DES FONDATIONS D'ISTANBUL (1936-1939)

TEKKE PRICES IN NEWSPAPER ADVERTISEMENTS OF ISTANBUL DIRECTORATE OF FOUNDATIONS (1936-1939)

MUSTAFA KOÇ*

Résumé

I. La Loi de Fondations propose-t-elle un nouveau modèle pour la pratique de l'urbanisme et l'interaction entre l'État et les individus?
II. Les outils d'analyse utilisés par l'Administration des Fondations (entreprise, propriété et gestion des prix) répondent-ils à la réalité économique de la vie quotidienne?

Ces questions constituent la principale problématique de cette étude. La méthode de l'étude est l'analyse de cas; la source principale est les journaux d'époque. Le plan chronologique commence en 1936, lorsque des réformes tant bureaucratiques qu'organisationnelles ont été mises en œuvre en Turquie, et se termine dans la première année de la Seconde Guerre mondiale -en 1939 lorsque l'économie de guerre commence à se faire sentir.- La recherche se compose de trois parties. Cela s'explique

* *Candidate au doctorat*, Université d'Istanbul, Institut des sciences sociales, Département d'histoire, Istanbul/Turquie. (mustafa_koc@yahoo.com, **ORCID ID:** 0000-0001-6441-6273).

Doi: 10.52477/sls.2023.15 Received: 11.09.022 Accepted: 11.11.2022

par le fait que la Direction des Fondations n'a pas appliqué de normes de prix dans la location et la vente de propriétés tekke. L'analyse se fait donc en deux temps. Dans un premier temps, la méthode d'aliénation des propriétés de la Direction des Fondations d'Istanbul a été décrite ; la procédure de vente aux enchères, le plan bureaucratique à suivre par les prétendants (comme la lecture du cahier des charges, l'obtention d'informations sur la propriété et le dépôt de la caution), la politique de la Direction des Fondations en cas d'absence de prétendants (réduction des prix des propriétés ou application de la procédure de négociation) ont été expliquée à travers différents exemples. Dans un deuxième temps, la propriété a été identifiée (adresses, sections annoncées) et le matériel collecté a été classé dans des tableaux. En particulier, les annonces dans les journaux tels que « *dans le meilleur emplacement d'Istanbul, dans la partie la plus précieuse du Bosphore* », qui ont été données pour la stratégie de marketing, montrent que l'Administration des Fondations - même si c'était pour une courte période - « *a fait preuve d'un comportement entrepreneur* ». En outre, les affaires judiciaires montrent que le recouvrement des loyers fait l'objet d'abus tant de la part des locataires que des collecteurs.

Mots-clés : Tekke, Direction des Fondations d'Istanbul, annonces dans les journaux, vente aux enchères.

Abstract

The questions;

I. Is the Law on Foundations a new model proposal for urbanism practice and state-individual interaction?
II. Do the analytical tools used by the Foundations Administration (operation, property and price management) meet the economic reality of daily life?

are the main problems of this study. The study uses case analysis method and the main source of the study is newspapers of the period. The chronological plan starts in 1936, when both bureaucratic and organizational reforms were implemented in Turkey and ends in the first year of the Second World War -1939, when the war economy began to be felt. The study consists of three parts. The first part discusses the resource value of newspapers in tekke studies and presents a qualified bibliography of Turkish-English newspapers. The study was discussed through the fact that Directorate of Foundations did not implement any price standards in the rental and sales of tekke properties. For this reason, the analysis has two steps. In the first step, property savings method of İstanbul Directorate of Foundations was defined; auction procedure, the bureaucratic plan to be followed by applicants (such as reading the specifications, taking information about the property and paying the security deposit), policy of the Directorate of Foundations in case of no applications (discount in property prices

or practice of bargaining) was explained through different examples. In the second step, property assessment (addresses, sections opened for advertisement) and the material collected was classified in tables. Newspaper advertisements with a marketing strategy such as "*In the best place in İstanbul, in the most valuable place on Bosporus*" show that the Foundations Administration showed "*enterprising behaviors*", even if only for a short time. In addition, judicial examples show that rent collection was abused both by tenants and collectors.

Key Words: Tekke, İstanbul Directorate of Foundations, newspaper advertisements, auction.

Introduction

> « *La connaissance de l'unité qui est propre aux sou.fis consiste à extraire l'éternité de la temporalité, à quitter sa demeure, à rompre les liens avec ce que l'on aime, à laisser de côté ce que l'on sait et ce que l'on ignore...* »[1]

Avec le décret du 2 septembre 1925, toutes les tekkes et türbes de la République de Turquie ont été fermées.[2] Selon le règlement, il a été décidé que les tekkes appartenant à des particuliers resteront en propriété privée -à condition qu'ils ne soient pas utilisés comme tekkes- et pourront être hérités ; et ceux qui étaient des fondations seraient transférés à la Direction générale des fondations sans les laisser en vue de leur affectation.[3] La Direction générale des fondations est ainsi devenue l'acteur le plus puissant du marché du logement en Turquie. Toutefois, cela ne signifie pas que des mesures institutionnelles ont été prises pour répondre aux besoins de la Turquie en matière de logement avant 1935. Bien que la Turquie ait fait un choix politique en faveur de l'étatisme, les limites des entreprises d'État n'était défini par aucune politique et il n'existait aucune institution d'État responsable de la production de logements. C'est pourquoi, en 1935, il a été décidé que l'administration des fondations pourrait soudainement devenir une

[1] Junayd (830-911). Eric Geoffroy, *Le soufisme : histoire, fondements et pratiques de l'islam spirituel*, Eyrolles 2015, p. 39.

[2] *Archives d'Etat du Premier Ministèrè*, (BCA), f. *51-0-0-0*, 5-43-18, (2 octobre 1925), document 3. ; BCA, f. *51-0-0-0*, 5-43-18, (2 octobre 1925), document 2. ; *Journal officiel de la République de Turquie*, n° 168, 5 septembre 1925, p. 345-346.

[3] Adnan Ertem, « *Cumhuriyetin İlk Yıllarında Vakıflarla İlgili Uygulamalar* », (Université d'Istanbul, thèse), 1990, p. 62.

institution nationale et l'institution a été reformatée selon les « *critères modernes* » du régime.[4] Il existe désormais une direction générale des fondations chargée de nouvelles tâches telles que la construction d'appartements locatifs pour toutes les couches économiques de la population et la modernisation des villes.[5] Conformément à cette décision, tout d'abord, la direction d'Istanbul de l'administration des fondations a été supprimée et remplacée par les directions d'Istanbul, de Beyoglu et d'Uskudar -qui sont prévus pour se déplacer librement à l'intérieur d'eux-mêmes- une direction de district a été créée.[6] Bien que la nouvelle loi et les politiques mises en œuvre aient été de nature réformatrice, le nombre de tekkes sous le contrôle des Fondations dans la période 1936-39 a été incomparablement inférieur à celui de 1925 et des années qui ont suivi.[7] En outre, le processus de travail est resté pratiquement inchangé pendant la transition vers les directions. En fait, il y a le système de vente aux enchères, qui est la procédure de base pour la vente ou la location de propriétés (par exemple pour 1-2-3 ans), et processus a été mené par la Direction des fondations par le biais d'annonces publiées dans divers journaux. Les soumissionnaires se sont présentés à la Direction des fondations d'Istanbul dans le délai imparti pour lire le cahier des charges, obtenir des informations sur le bien et

[4] « Le Budget de L'administration des Fondations », *Son Posta*, n° 2051, 19 avril 1936, p. 3.

[5] « La Construction des Villes », *Son Telgraf*, n° 491, 1er octobre 1937, p. 3.

[6] « La Nouvelle Organisation des Fondations », *Tan*, n° 184, 23 octobre 1935, p. 3. ; « Le Projet de Droit de l'Organisation des Fondations », *Ulus*, n° 5116, 23 octobre 1935, p. 4.

[7] Voir. *Anadolu*, n° 7221, 8 juin 1937, p. 2. ; *Yeni Asır*, n° 9570, 8 juin 1937, p. 2. ; *Tan*, n° 814, 25 juillet 1937, p. 2. ; *Haber*, n° 2543, 9 mars 1939, p. 3.

déposer le dépôt de garantie, et ont participé à la vente aux enchères en versant leur argent.[8]

1. Méthodologie, littérature et sources

L'étude est une étude de cas qui tente de voir « *différents aspects* » de la caractéristique de la modernisation.[9] Cependant, l'orientation et la fiction du sujet ont été réalisées par le biais du matérialisme historique. Le matériel source se compose des journaux *Aksam*, *Anadolu, Cumhuriyet, Haber, Halkın Sesi, Kurun, Son Posta, Son Telgraf, Tan, Ulus, Vakit, Yeni Asır* et de documents consultés auprès *des archives d'État du premier Ministère*. Les concepts de base de l'étude sont les suivants : *Evkaf* (fondations),[10] *haremlik* (section pour les femmes et la vie familiale), *medrese* (école religieuse musulmane), mekteb (école primaire traditionnelle), *muallim* (enseignant), *müftü* (juriste), *müderris* (enseignant de la religion islamique), *selamlık* (section pour les hommes et les invités), *tarikat* (fraternité mystique musulmane), tekke (établissement de la fraternité mystique musulmane), *semahane ou tevhidhane* (salle rituelle), t*ürbe* (salle

[8] Voir. « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Kurun*, n° 6332, 26 août 1935, p. 8. ; « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Cumhuriyet*, n° 4286, 21 avril 1936, p. 7. ; « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Tan*, n° 419, 19 juin 1936, p. 10. ; « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Son Posta*, n° 2912, 7 septembre 1938, p. 15. ; « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Cumhuriyet*, n° 5287, 30 janvier 1939, p. 10.

[9] Quentin Deluermoz, « Capitales policières, État-nation et civilisation urbaine : Londres, Paris et Berlin au tournant du XIX e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T. 60e, n° 3, 2013, p. 55-85.

[10] Münir Koştaş, « La laicisation de I'etat Turc », *AÜİFD*, XXVII, 1985, p. 343.

réservée aux tombeaux des sheykhs).[11] Dans les annonces de vente ou de location, les informations sur le logement sont indiquées comme étant le tekke numéro 12-1 à Sehremini Kurkcubas,[12] le jardin du tekke numéro 35 à Sarachanebasi,[13] le tekke numéro 5 derrière la mosquée Kagacidede à Fatih,[14] et le tekke en bois derrière la mosquée Nisanci.[15]

La littérature sur le tekke et le fondation est très vaste. Lorsqu'on analyse la littérature, on constate que l'ouvrage de Fuad Koprulu: « *L'institution de vakf et l'importance historique de documents de vakf* » et « *L'institution du Vakouf, sa nature juridique et son évolution historique* »[16] ; Faruk Bilici : « *Sociabilité et expression politique islamistes en Turquie: les nouveaux vakıfs* »[17] ; Anna Neubauer : « *L'autorité religieuse féminine dans le soufisme contemporain à Istanbul* »[18] et les articles de Nilufer Gole sur « *La laïcité, l'espace*

[11] Nathalie Clayer, *Aux origines du nationalisme albanais : la naissance d'une nation majoritairement musulmane en Europe*, Paris : Karthala, 2007, p. 723-725. ; Nathalie Clayer, « Tekke », *Encyclopédie de l'Islam*, X, Leiden: Brill, 2000, p. 414-415.

[12] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Tan*, n° 1402, 27 juin 1939, p. 11.

[13] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Cumhuriyet*, n° 4840, 2 novembre 1937, p. 11.

[14] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Son Posta*, n° 3180, 7 juin 1939, p. 4. ; « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Son Posta*, n° 3189, 16 juin 1939, p. 15.

[15] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul »,*Cumhuriyet*, n° 5795, 29 juin 1940, p. 6.

[16] Fuad Köprülü, « L'institution de vakf et l'importance historique de documents de vakf », *Vakıflar Dergisi*, n° 1, 1938, p. 3-9. ; Fuad Köprülü, « L'institution du Vakouf, sa nature juridique et son évolution historique », *Vakıflar Dergisi*, n° 2, 1942, p. 3-48.

[17] Faruk Bilici, « Sociabilité et expression politique islamistes en Turquie: les nouveaux vakıfs », *Revue Française de Science Politique*, 43/3, 1993, p. 412-434.

[18] Anna Neubauer, « L'autorité religieuse féminine dans le soufisme contemporain à Istanbul», *Social, Economic and Political Studies of the Middle East and Asia*, n° 110, 2013, p. 231-258.

public et le défi islamiste en Turquie »[19] sont à noter. Parmi les premières sources que j'ai consultées figurent les travaux « *La Turquie moderne et l'islam* », « *La Turquie : De l'Empire ottoman à la République d'Atatürk* » et « *Le Soufisme : Voie mystique de l'islam* »[20] ; de Thierry Zarcone. Aussi « *Essai sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane* »[21] par Louis Massignon. Parmi les thèses françaises, celles de Mansourian,[22] Errera,[23] Muhiddin[24] et Peker[25] présentent des compositions différentes. En particulier, l'ouvrage de Zerman (sous la direction de Nathalie Clayer) « *Nouvelles pratiques de représentation de soi de la fin de l'Empire ottoman à la république de Turquie : écrits du for privé, photographies, intérieurs* »

[19] Nilüfer Göle, « La laïcité, l'espace public et le défi islamiste en Turquie », *Confluences Méditerranée*, n° 33, Politique et religion en pays d'islam, Printemps 2000, p. 85-93.

[20] Thierry Zarcone, *La Turquie moderne et l'islam*, Paris 2004. ; Thierry Zarcone, *La Turquie : De l'Empire ottoman à la République d'Atatürk*, Paris : Découvertes Gallimard, 2005. ; Thierry Zarcone, *Le Soufisme : voie mystique de l'islam*, Paris : Découvertes Gallimard, 2009.

[21] Louis Massignon, *Essai sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane*, Geuthner 1922.

[22] Jacqueline Mansourian, « *Le soufisme et son enseignement* », (Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation), (Sous la direction de Thành Khôi Lê, Soutenue en 1993 à Paris V.)

[23] Alfred Errera, « *Le rapport des maîtres soufis aux peuples du Livre et à leurs doctrines* », (Thèse de doctorat en Histoire des religions), (Sous la direction de Paul B. Fento, Soutenue 2013 à Paris IV.)

[24] Timur Muhiddin, « *Istanbul rive gauche : le mythe de Beyoglu dans la prose turque contemporaine (1870-1980)* », (Thèse de doctorat en Langues), (Sous la direction de Faruk Bilici, Soutenue en 2012 à Paris, INALCO.)

[25] Efe Peker, « *Une sociologie comparative et historique de la sécularisation : formation de l'état républicain en France (1875-1905) et en Turquie (1908-1938)* », (Thèse de doctorat en Histoire), (Sous la direction de Patrick Weil et de Gary Teeple, Soutenue le 2017 à Bordeaux.)

se distingue par l'analyse qu'il présente à l'échelle individuelle et par l'accent mis sur « *nouvelle base sociale* ».[26]

L'information obtenue des journaux locaux dans la recherche de tekke - dans la première période de la République - a une apparence idéologique. L'exemple le plus ancien est celui du 5 septembre 1925, lorsque la décision de fermer les loges des derviches a été annoncée dans le Journal officiel et que le journal *Vakit* a informé ses lecteurs de la décision avec la phrase « *accueillie avec satisfaction de tous côtés* ».[27] Puis, le 8 septembre 1925, le journal *Cumhuriyet* rapporte que le budget de l'État a économisé cent cinquante mille lires.[28] Cependant, en dehors des avantages budgétaires, au même moment à Istanbul, des débats étaient en cours pour savoir où commencer l'identification des biens dans les tekkes, et les tekkes étaient ouverts.[29] Entre 1925 et 1939, le concept de tekke est fictionné dans la presse turque comme étant chaotique, irréconciliable et autre ; le mot tekke est fréquemment associé à des actes illégaux.[30] Par exemple, les concepts de tekke, cheikh ou derviche sont définis comme « *un nid de paresse qui transforme les têtes en nids d'araignées, un nid de paresse, un lit de vagabonds, une mauvaise tradition, des portes verrouillées, perdues*

[26] Ece Zerman, (Thèse de doctorat en Histoire et civilisations), (Soutenue 2018 à Paris Sciences et Lettres.)

[27] « La Décision de fermer de Tekkes »,*Vakit,* n° 2759, 5 septembre 1925, p. 2.

[28] « La fermeture des Tekkes, Zaviyes et Türbes », *Cumhuriyet*, n° 476, 8 septembre 1925, p. 2.

[29] « L'objet Dans les Tekkes et Türbes », *Vakit,* n° 2763, 9 septembre 1925, p. 3.

[30] Voir. *Son Posta*, n° 1706, 5 mai 1935, p. 2. ; *Son Posta*, n° 2452, 30 mai 1937, p. 4. ; *Son Posta*, n° 2472, 19 juin 1937, p. 4. ; *Son Posta*, n° 3386, 10 janvier 1940, p. 4. ; *Son Posta*, n° 3395, 19 janvier 1940, p. 4.

pour l'histoire ».[31] Il convient de noter qu'il y a là un dilemme et que certains exemples ne correspondent pas à la généralisation. Car, contrairement aux discours négatifs, il existe des portraits tout à fait intellectuels parmi les administrateurs de tekke, comme Sabahattin Nuzhet Ergun,[32] Huseyin Hasib Burduri[33] ou Hafiz Necmeddin Sidki.[34] En outre, après la fermeture des derviches et des cheikhs, certains d'entre eux ont travaillé comme hauts fonctionnaires.

Tableau 1. Certains cheikhs et derviches travaillant comme fonctionnaires après 1925[35]

Nom	Fonction
Abbas Nuzhet	Conseiller à l'ambassade de Turquie à Washington
Ahmed Remzi	Commis en chef à la bibliothèque Uskudar Haci Selim Aga. Alors consultant à la bibliothèque des antiquités d'Ankara

[31] Voir. *Cumhuriyet*, n° 3945, 11 mai 1935, p. 3. ; *Cumhuriyet*, n° 5119, 13 août 1938, p. 5. ; *Cumhuriyet*, n° 5216, 18 novembre 1938, p. 8. ; *Cumhuriyet*, n° 3956, 22 mai 1935, p. 5. ; *Cumhuriyet*, n° 5170, 3 octobre 1938, p. 5. ; *Cumhuriyet*, n° 3684, 8 août 1934, p. 3. ; *Halkın Sesi*, n° 388, 4 décembre 1934, p. 2. ; *Cumhuriyet*, n° 5586, 30 novembre 1930, p. 6. ; *Cumhuriyet*, n° 3942, 8 mai 1935, p. 1. ; *Cumhuriyet*, n° 4153, 5 décembre 1935, p. 3. ; *Cumhuriyet*, n° 4537, 30 décembre 1936, p. 3.

[32] Ekrem Bektaş, « Sabahattin Nüzhet Ergun », *DİA*, T. XI, İstanbul: Türkiye Diyanet Vakfı, 1995, p. 299.

[33] Fahrettin Coşguner, « Çankırı Mevlevihanesi Son Şeyhi Hasib Dede », *Çankırı'nın Manevi Mimarları,* Ankara 2017, p. 301.

[34] Rıfat Okudan, « Aydınoğlu Tekkesi Son Postnişini Hafız Bekir Necmeddin Sıdkı », *Tasavvur,* n° 19, juillet-décembre 2007, p. 270.

[35] Mehmet Akif Köseoğlu, « Üsküdar Tekkelerinin Son Şeyhleri », *VIII. Uluslararası Üsküdar Sempozyumu,* 21-23 novembre 2014, T. III, İstanbul: Üsküdar Belediyesi, 2015, p. 117-135. ; Nuri Özcan, « Zeki Arif Ataergin », *DİA*, T. IV, , İstanbul: Türkiye Diyanet Vakfı, 1991, p. 40.

Zeki Arif Ataergin	Il a été juge et procureur. Il est devenu notaire de Fatih en 1952. (Également compositeur)
Hayrullah Tacettin	Bureau de saisie de Beyoglu et Istanbul
Nureddin Artam	Professeur de lycée (anglais et littérature) à Ankara et Istanbul, puis présentateur de l'émission Radyo Gazetesi (journal radio) sur la radio d'Ankara (pendant dix ans)

Un autre point notable dans les journaux locaux est la description irrégulière/différente des tekkes dans les publicités -parfois dans les nouvelles-. Par exemple, le tekke loué à Otakçılar était annoncé comme « *tekke de Maktul Mustafa Pasa* » dans le journal *Son Posta* du 20 mai 1939, alors que dans le journal *Vakit* du 6 juin 1939, il était enregistré uniquement comme « *tekke* » sans mentionner son nom.[36] A ce stade, bien sûr, la Direction des Fondations ne peut être tenue pour responsable. Grâce à des exemples diversifiés, le tableau actuel peut également être lu comme une erreur rédactionnelle. Le fait que les publicités diffèrent les unes des autres rend difficile la création d'une littérature commune sur les tekkes. La section de la littérature consacrée aux journaux en langue anglaise se concentre sur la fermeture des tekkes ; les spots, les titres et le contenu des articles sont presque identiques. La principale raison de cette remarquable similitude est que les journaux utilisent la même source d'information (dans les dernières nouvelles, le tekke est mentionné comme un exemple de réforme

[36] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Son Posta*, n° 3162, 20 mai 1939, p. 15. ; « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Vakit*, n° 7688, 6 juin 1939, p. 11.

turque). Le fait que les principaux diffuseurs d'informations de la plupart des journaux anglophones étaient le *Times, Reuters* et le *Telegraph* a conduit à l'émergence de textes similaires. Deux médias de langue anglaise se distinguent particulièrement : Australie[37] et Nouvelle-Zélande.[38] Lorsque l'on analyse les articles de journaux, le processus de liquidation des loges de derviches est évalué comme une lutte contre tous les ordres et derviches. C'est pourquoi des termes courants tels que moderne, réforme et nouveau ont été utilisés de manière prédominante dans le langage des actualités. William Jourdan Rapp a décrit la Turquie comme « *un pays kaléidoscopique* » dans le *New York Times,*[39] tandis que le correspondant à Istanbul du *Manchester Guardian* a écrit que la laïcité était importée, que quelque 20 000 derviches étaient livrés à la vie sociale avec peu de compétences

[37] Voir. « Turks an Religion », *The Sunday Times,* n° 1443, 6 septembre 1925, p. 1. ; « Monasteries Closed », *The Sunday Mail,* n° 118, 6 septembre 1925, p. 7. ; « Turkish Reform », *The Brisbane Courier,* n° 21098, 7 septembre 1925, p. 7. ; « New Turkish Orders », *The Daily Mercury,* n° 1352, 7 septembre 1925, p. 7. ; « The New Turkey », *The Age,* n° 21974, 7 septembre 1925, p. 10. ; « Dervish Monasteries, Order to Close Action », *The News,* n° 395, 7 septembre 1925, p. 4. ; « Modern Turkey », *The Register,* n° 26426, 7 septembre 1925, p. 12. ; « Turkish Affairs », *Townsville Daily Bulletin,* n° 802, 8 septembre 1925, p. 3. ; « Closing of Monasteries, A Turkish Decree », *The Barrier Miner,* n° 11472, 8 septembre 1925, p. 4. ; « Turkish Radicals, Historic Changes », *Cairns Post,* n° 5290, 8 septembre 1925, p. 7.

[38] Voir. « Reforms in Turkey », *Otago Daily Times,* n° 19578, 7 septembre 1925, p. 7. ; « Turkish Suppressions », *New Zealand Herald,* n° 19116, 7 septembre 1925, p. 9. ; « In New Turkey », *Evening Post,* n° 59, 7 septembre 1925, p. 9. ; « Arbitrary Measures », *New Zealand Times,* n° 12236, 7 septembre 1925, p. 7. ; « Turkish Prohibitionists », *Auckland Star,* n° 211, 7 septembre 1925, p. 9.

[39] William Jourdan Rapp, « Turkey Puts Her Ban on the Dervish », *The New York Times Magazine* (USA), n° 24795, 13 décembre 1925, p. 15.

et que les biens (bâtiments et terrains) appartenant aux loges des derviches étaient sous le contrôle de l'État.[40]

2. La transformation des maisons tekke à Istanbul : « *Maintenant, il n'y a plus de tekke ni de medrese...* »[41]

La première mesure du décret du 2 septembre 1925 a été d'empêcher toute aide financière aux loges derviches. La décision a été annoncée au public le 4 septembre 1925,[42] un jour avant la publication du Resmi Gazete (*Journal officiel de la République de Turquie*).[43] Bien que l'on ne connaisse pas l'attente bureaucratique exacte, la notification de la décision aux postes de police d'Istanbul le 6 septembre 1925 montre que le ministère de l'intérieur n'a pas agi trop vite. Car le même ministère a averti les administrateurs le lendemain de la décision (3 septembre 1925) que le public ne devait pas apporter d'aide financière aux tekkes.[44] Le retrait des tekkes de la vie sociale a sans doute signifié un nouvel Istanbul. Cependant, aucune ville n'a réagi à ce renouveau aussi rapidement qu'Istanbul. Le gouverneur d'Istanbul, Suleyman Sami Bey, a joué un rôle majeur à cet égard. En fait, le 6 septembre 1925, le jour où il a été informé de la décision, Sami Bey a tenu une réunion d'une demi-heure avec Ekrem Bey, le directeur de la police, pour déterminer comment procéder. Au cours de la réunion, il a été décidé

[40] « The End of the Dervishes », *The Advertiser* (Australie), n° 20922, 31 octobre 1925, p. 21.

[41] İshak Refet, « Onuncu Yıl Destanı ». *Cumhuriyetin Onuncu Yılı İçin Yazılan Şiirler, Destanlar*, Ankara 1933, p. 27.

[42] « Les Tekkes ont Été Fermés », *Vakit*, n° 2758, 4 septembre 1925, p. 1.

[43] BCA, f. *51-0-0-0*, 5-43-21, (10 septembre 1925).

[44] BCA, f. *51-0-0-0*, 13-114-53, (7 septembre 1925).

que chaque poste de police d'Istanbul fermerait les tekkes relevant de sa juridiction, à tel point que certains tekkes ont été fermés avant le soir.[45] Le 7 septembre 1925, alors que des discussions avaient lieu à Istanbul pour savoir où commencer le travail d'identification,[46] la Direction des affaires religieuses s'est impliquée dans l'affaire et a mis à l'ordre du jour la récupération des antiquités dans les tekkes de la fondation. Il fallait tenir des registres officiels afin de pouvoir effectuer des transactions. En outre, chaque document devait être copié et une copie envoyée à la Direction des affaires religieuses.[47] À la fin de la journée, un nouveau problème a été reconnu : le manque de directives. Au début, le processus n'était pas imprévu. C'est vrai. Mais il est devenu de plus en plus complexe. Ainsi, la mise en œuvre a rapidement pris du temps et le plan « *national* » de la résolution a été remplacé par une « *résolution régionale au calendrier incertain* ». À Istanbul, par exemple, la délégation de la Direction de l'éducation a scellé les loges des derviches le 11 septembre 1925, en dressant la liste des objets qu'elle pouvait identifier.[48] À Mugla, le comité ayant le même statut prévoit de travailler près d'un mois plus tard, le 6 octobre 1925.[49] Plus intéressant encore, lorsque le ministre de l'éducation, Resit Galip Bey, a déclaré : « *Je considère la collecte des biens tekke comme une dette culturelle* »,

[45] « Fermeture des Tekkes et des Zaviyes », *Cumhuriyet*, n° 478, 7 septembre 1925, p. 1-2.

[46] « L'objet Dans les Tekkes et Türbes », *Vakit*, n° 2763, 9 septembre 1925, p. 3.

[47] BCA, f. *51-0-0-0*, 2-13-9, (7 septembre 1925), document 2.

[48] « Les Tekkes Fermées », *Vakit*, n° 2766, 12 septembre 1925, p. 2.

[49] BCA, f. *51-0-0-0*, 13-114-55, (4 octobre 1925).

nous étions en 1933[50] et les artefacts des coins reculés du pays étaient encore envoyés dans des entrepôts.[51] Je pense que François Bédari a raison : « *....la notion d'Etat-nation traduit la rencontre, sur un espace territorial donne, entre une iden- tite politique - l'Etat - et une identite culturelle - la nation* ».[52]

Tableau 2. Districts de Tekke à Istanbul[53]

Régions	**Position**	**Total**
1-3	Yedikule, Koca Mustafa Pasa, Samatya, Cerrahpasa Silivrikapi, Yenibahce, Topkapi, Mevlevihane, Unkapani, Asikpasa et Cibali	64
4-6	Hirka-i Serif, Carsamba, Fatih, Karagumruk, Aksaray, Sehzadebasi, Koska, Hocapasa, Ayasofya, Bahcekapi, Divanyolu	52
7-14	Eyup, Besiktas, Beyoglu, Tophane et d'autres	93

La sécularisation en Turquie faisait partie de la lutte contre « *ancien régime* », la classe dirigeante ottomane.[54] La révolution kémaliste en Turquie a donc redéfini les relations entre l'État et la

[50] BCA, f. *490-1-0-0*, 2023-1-1/14, (26 juin 1933), document 5.

[51] « À Taskopru », *Haber*, n° 1452, 9 août 1914, p. 4.

[52] François Bédarida, « Phénomène national et État-nation d'hier à aujourd'hui », *Vingtième Siècle Revue d histoire*, n° 50, Proche-Orient: foyers, frontières et fractures, 1996, p. 5-6.

[53] « Combien de Tekke y a-t-il ? », *Cumhuriyet*, n° 478, 7 septembre 1925, p. 1.

[54] Ümit Cizre Sakallıoğlu, « Kemalism, hyper-nationalism and Islam in Turkey », *History of European Ideas*, T. 18, n° 2, 1994, p. 258.

société.[55] En outre, les pavillons des derviches évacués ont constitué une ressource énorme pour la modernisation turque. La transformation des loges de derviches en divers bâtiments tels que des mosquées, des écoles, des gymnases et des dortoirs d'étudiants ne symboliserait pas seulement les acquis de la République, mais donnerait également une légitimité à la nouvelle administration. En fait, c'était le cas. À Istanbul, le Kulaksiz Sacli Emir Tekke a été transformé en mosquée,[56] l'Eminonu Ozbekler Tekke en dortoir pour étudiants,[57] et un ancien tekke en maison d'enfants pour accueillir les enfants des femmes orphelines avec enfants qui venaient travailler à l'usine de cigarettes Cibali.[58] Musa Pasha Tekke à Hocapasa a été utilisé comme école primaire (Ibrahim Mureferrika), le pavillon Mevlevi de Galata a été utilisé comme poste de police (Tepebasi) et Kasimpasa Mevlevi a été utilisé comme club de lutte.[59] L'une des personnes qui a le mieux décrit cette transformation à Istanbul est sans aucun doute Haydar Bey, le directeur de l'éducation : « *Chaque madrasa et chaque tekke a été ouvert comme école primaire ou comme succursale d'une école primaire* ». Par ailleurs, bien que la succession d'exemples puisse donner une connotation de « *processus facile* », la question de la transformation n'est pas sans controverse.[60]

[55] Odile Moreau-Richard, « Difficile sortie de guerre : de l'Empire ottoman à l'émergence de la jeune République de Turquie (1918-1924) », *Relations internationales*, n° 171, 2017, p. 43-56.

[56] Mehmet Akif Köseoğlu, *İstanbul'un 100 Tekkesi*, İstanbul 2016, p. 46.

[57] BCA, f. *30-18-1-1*, 27-76-5/145-56, (22 janvier 1928).

[58] « Un Million de Cigarettes par Jour », *Cumhuriyet*, n° 2215, 8 juillet 1930, p. 4.

[59] Köseoğlu, *İstanbul'un 100 Tekkesi*, p. 37-164.

[60] « Le besoin d'Écoles Augmente », *Cumhuriyet*, n° 3429, 21 novembre 1933, p. 2.

Le Durmus Dede Tekke, que l'on voulait démolir en raison de la construction d'une route (Bebek-Istinye), n'est qu'une des discussions entre les institutions (municipalité et direction des fondations).[61]

3. Tekkes Dans Les Annonces de Journaux (Location et Vente)

> « *Cette fois, pour une raison quelconque Evkaf, nous demande un loyer de 15 lires. Ceux qui vivent dans d'autres türbes et tekkes ne paient pas de loyer. Est-ce qu'on attend d'Evkaf - qui est connu comme une institution qui distribue de la compassion- qu'il demande un loyer à une vieille femme de 65 ans comme moi, qui est seule dans la vie ?* ».[62]

La nouvelle loi sur les fondations, entrée en vigueur en 1936, représente un changement de mentalité dans l'histoire des fondations turques. La première promesse de la loi s'adresse aux locataires actuels de la Direction Générale des Fondations et prévoit le transfert des biens immobiliers aux locataires après paiement du loyer de 20 ans (en avance ou par acompte). Selon le règlement, après le paiement à effectuer auprès des directions de district, une demande devait être faite auprès des bureaux du registre foncier.[63] Il est notamment intéressant de noter qu'un citoyen qui a accordé une interview au journal *Son Posta* s'est plaint qu'on lui ait demandé de payer un droit de timbre de 3,5 lires au

[61] « La Construction de Routes », *Cumhuriyet,* n° 5446, 11 juillet 1939, p. 2. ; « La Construction de la Route Bebek-Istinye », *Cumhuriyet,* n° 5476, 10 août 1939, p. 5.

[62] « Une Demande de L'administration des Fondations », *Cumhuriyet,* n° 4612, 18 mai 1937, p. 8.

[63] « L'impôt sur les Fondations », *Akşam,* n° 6183, 4 janvier 1936, p. 3. ; « La Nouvelle Loi de Fondations », *Son Posta,* n° 1946, 5 janvier 1936, p. 10.

bureau du registre foncier, bien que cela ne soit pas prévu par la loi.[64] En effet, les revenus obtenus par le nouveau projet atteignent 500 mille lires en septembre 1936 et sont conservés comme capital de la Banque des Fondations, dont la création est prévue.[65] Toutefois, cette pratique s'est ensuite transformée en une politique sans nom. Par exemple, à Zonguldak, la Direction Générale des Fondations a envoyé des avis (appelés « *papiers jaunes* »)[66] aux propriétaires fonciers et immobiliers, y compris aux sociétés minières, au motif qu'ils occupaient des terres de fondation et ont exigé un loyer de 20 ans.[67] Un autre exemple similaire est le conflit d'Eminonu entre la Direction générale des fondations et la municipalité. Dans le conflit sur l'expropriation, la Direction Générale des Fondations a porté le même montant à l'ordre du jour.[68] Un autre arrangement pour les maisons est la réduction de l'impôt foncier (25%).[69] Toutefois, cette réduction n'a pas été réalisée dans la pratique. À partir de juin 1936, la municipalité d'Istanbul a été autorisée à percevoir les impôts fonciers, et la municipalité a réorganisé les anciens livres d'impôts en fonction de la division locale. Cette

[64] « La Loi Incompréhensible », *Son Posta*, n° 1983, 8 février 1936, p. 4.

[65] « Une Banque de Fondation à Organiser », *Son Posta*, n° 2203, 18 septembre 1936, p. 8. ; « Banque Fondation », *Tan*, n° 511, 19 septembre 1936, p. 2.

[66] « Croyez-le ou Non », *Son Posta*, n° 2192, 7 septembre 1936, p. 2.

[67] « Le bassin houiller de Zonguldak... ! », *Son Posta*, n° 2020, 19 mars 1936, p. 5.

[68] « L'administration des Fondations Exige Vingt Ans d'Impôts », *Haber*, n° 2306, 27 juin 1938, p. 3.

[69] « Taxe de construction », *Akşam*, n° 6213, 3 février 1936, p. 3.

nouvelle classification a créé une confusion tant pour les fonctionnaires que pour les contribuables.[70]

Lorsque l'on analyse les annonces de la Direction des fondations d'Istanbul, il est possible de trouver des loyers très bas comme la salle en pierre de Pasmakiserif Tekke (1 lire),[71] la partie selamlik (la partie d'une immeuble réservée aux hommes) de Balcik Tekke (2 lire)[72] et le bâtiment de la masjid d'Ozbekler Tekke (2,50 lire).[73] Lorsque l'on analyse l'équivalent des prix de location indiqués dans le pouvoir d'achat de l'époque, on constate qu'ils sont inférieurs aux produits les moins chers vendus. Par exemple, en 1938, un repas de viande dans un restaurant de classe moyenne à Istanbul coûtait 25-30 kurus par personne,[74] une matinée publique dans les cinémas de Beyoglu coûtait 20-25 kurus,[75] et une plage à Florya coûtait 55 kurus pour une personne (90 kurus pour deux personnes)[76] ; en 1939, le prix le plus bas dans un magasin de chaussures près de Tokatliyan était de 12 lires et de 100

[70] « Taxe à Istanbul », *Tan*, n° 503, 11 septembre 1936, p. 3.

[71] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Tan*, n° 405, 5 juin 1936, p. 9.

[72] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Tan*, n° 744, 14 mai 1937, p. 11.

[73] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Kurun*, n° 1358, 7 avril 1938, p. 12.

[74] « Combattre le coût de la vie, c'est combattre la corruption », *Cumhuriyet*, n° 5031, 17 mai 1938, p. 5.

[75] « Les Nouveaux Tarifs Réduits à Beyoglu », *Cumhuriyet*, n° 5069, 24 juin 1938, p. 2.

[76] « Pourquoi les Prix des Plages ont Augmenté en Florya », *Haber*, n° 2310, 1er juillet 1938, p. 5.

kurus dans un magasin de chaussettes. La bière Inhisar, introduite la même année, était vendue au prix de 16 kurus.[77]

Tableau 3. Déroulement des frais de location (en lires turques)

tekke	adresse	quitter	lire (→)	
Ahmed Buhari	Unkapi, Uskubi	harem et selamlik[78]	60	40
Besiraga	Lalahayrettin, Besiraga	tekke[79]	25	18
		harem[80]	30	24
Bayrampasa	Haseki, Bayrampasa	harem[81]	15	12
Seyid Nizam	Silivrikapi, Balikli	tekke[82]	10	7

La Direction Générale des Fondations a tenté d'accroître l'intérêt pour les maisons en appliquant une politique de prix bas dans les publicités. En fait, cette politique - le changement constant de locataires

[77] « Sur les Prix des Boissons Alcoolisées », *Cumhuriyet*, n° 5480, 14 août 1939, p. 5.

[78] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Son Telgraf*, n° 472, 1er juillet 1938, p. 8.

[79] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Cumhuriyet*, n° 4325, 30 mai 1936, p. 10. ; « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Cumhuriyet*, n° 5043, 29 mai 1938, p. 9.

[80] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Akşam*, n° 6329, 2 juin 1936, p. 10. ; « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Tan*, n° 418, 18 juin 1937, p. 10.

[81] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Son Posta*, n° 2449, 27 mai 1937, p. 4. ; « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Cumhuriyet*, n° 5605, 19 décembre 1939, p. 7.

[82] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Son Telgraf*, n° 599, 5 novembre 1938, p. 7. ; « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Tan*, n° 846, 27 août 1939, p. 11.

- a entraîné l'interaction de différents groupes sociaux. Il est possible de voir ce changement notamment dans la mémoire de la ville et de l'espace dans les mémoires d'Aziz Nesin : « *Curukluk Tekkesi a été loué pièce par pièce. Dans chaque petite pièce... une famille était entassée. C'était comme si ce tekke était remplie de gens de tout le quartier. Tout était bondé. Comme il y avait des Juifs parmi les locataires, une personne faisait une foule de dix personnes et une foule de vingt* ».[83]

La phase la plus malmenée du processus de location est la collecte. Les demandes frauduleuses de recouvrement, la perte ou le détournement de l'argent appartenant à la Direction des Fondations par les collecteurs sont parmi les principales méthodes d'abus.[84] L'un des exemples les plus intéressants s'est produit à Samatya. Ismail, qui ne voulait pas payer sa dette à la Direction générale des fondations (huissier), a attaqué et blessé Riza, le collecteur des fondations. L'exemple entre les deux fonctionnaires est très important en matière de révélation de la diversité des acteurs.[85] Un autre exemple notable est la lettre de plainte envoyée par un locataire de la Direction Générale des Fondations au journal *Cumhuriyet.* Le locataire, qui tient une boutique de tailleur à Beyoglu, a déclaré que la Direction Générale des Fondations, qui a jugé que le panneau qu'il a accroché sur la porte de sa

[83] Köseoğlu, *Istanbul'un 100 Tekkesi,* p. 30.

[84] « Il a Exigé une Dette de Taxes Comme un Collecteur de l'Administration des Fondations », *Cumhuriyet,* n° 4871, 3 décembre 1937, p. 3. ; « Battu », *Haber,* n° 1960, 30 juin 1937, p. 7. ; « Est-ce que ça Vaut la Peine de Condescendant Pour Deux Lires ? », *Son Telgraf,* n° 639, 17 décembre 1938, p. 2.

[85] « Ils se sont Insultés », *Tan,* n° 833, 14 août 1937, p. 4.

boutique violait l'esthétique du bâtiment, lui a réclamé un loyer mensuel de 10 lires.[86]

Une autre pratique concernant les immeubles de fondation pendant la période républicaine était la vente.[87] L'utilisation d'expressions axées sur la stratégie de marketing ressort tout particulièrement des publicités dans les journaux de la Direction des fondations d'Istanbul en 1935 et de la Direction des Fondations d'Istanbul en 1936 : « *Dans l'endroit le plus précieux du Bosphore,*[88] *dans le meilleur emplacement d'Istanbul, dans le quartier commercial,*[89] *dans l'endroit le plus honorable de Bayazid* »[90] ressortent comme une pratique différente de l'époque. Les prétendants devaient soumettre leurs offres à la Direction des Fondations d'Istanbul, conformément à la loi n° 2490. S'il n'y a pas d'acquéreur, le prix du bien est réduit ou la procédure de négociation est utilisée. En effet, le Tekke Gulseni, qui n'avait pas de prétendant pour son premier prix, a été remis en vente avec un rabais de 25 pour cent.

Tableau 4. Fixation des prix dans les ventes de Tekke

tekke	adresse	prix	arrhes

[86] « Bâtiments Appartenant à des Fondations », *Cumhuriyet*, n° 5242, 16 décembre 1938, p. 2.

[87] *Journal officiel de la République de Turquie*, n° 2723, 10 juin 1934, p. 3959.

[88] « Annonces de la Management des Fondations d'Istanbul », *Son Posta*, n° 1709, 8 mai 1935, p. 14.

[89] « Annonces de la Management des Fondations d'Istanbul », *Son Posta*, n° 1714, 13 mai 1935, p. 13.

[90] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Akşam*, n° 6302, 5 mai 1936, p. 10.

		lire	lire	kurus
Izzet Mehmet Pasa[91]	Eyup, quartier de Servi, (n° 17-19)	800	60	00
Gulseni	Tophane, « *février (lire et 96 kurus), septembre (lire et 22 kurus*) »[92]	3122	234	23
		2342	175	67
Apardi Muslihiddin[93]	Fatih, Karagumruk	1139	85	50
Abdusselam[94]	Koska, quartier de Mimar Kemaleddin, n° 6	500	37	50
Yavasca Sahin[95]	Sehremini/ quartier de Arapcami	2338	175	35
		1500	113	00
Musacavus[96]	Eyup, Dugmeciler/ quartier de Bicakci	650	49	00

L'un des principaux problèmes rencontrés dans les transactions de vente est l'incertitude des registres de titres de propriété. Par exemple, à Karagumruk, l'Apardi Muslihiddin Tekke (mesurant 159 mètres 90 décimètres), anciennement numéro 21, aujourd'hui numéro 66, n'était pas inscrit au registre foncier et une enquête a été ouverte.[97]

[91] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Akşam*, n° 6218, 8 février 1936, p. 14.

[92] *Son Posta*, n° 1627, 12 février 1935, p. 10. ; *Cumhuriyet*, n° 4067, 10 septembre 1935, p. 10.

[93] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Akşam*, n° 6302, 5 mai 1936, p. 10.

[94] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Son Posta*, n° 2166, 12 août 1936, p. 11.

[95] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Haber*, n° 1769, 19 décembre 1936, p. 14. ; « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Tan*, n° 877, 27 septembre 1937, p. 8.

[96] « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Cumhuriyet*, n° 4809, 2 octobre 1937, p. 9. ; « Annonces de la Direction des Fondations d'Istanbul », *Cumhuriyet*, n° 4828, 21 octobre 1937, p. 8.

[97] « Titre de propriété Istanbul... », *Cumhuriyet*, n° 4338, 12 juin 1936, p. 10.

Le même processus a été effectué pour le Firuzaga Gulseni Tekke, qui a été vendu aux enchères pour 1775 lires.[98] En outre, il ne serait pas faux de considérer la vente de tekkes comme une opportunité pour les individus économiquement capables d'acquérir une propriété urbaine à bon marché. En 1935, 55,3 % de la population d'Istanbul était alphabétisées.[99] Une application dont le groupe cible est la moitié de la population urbaine n'échappera évidemment pas aux effets d'enrichissement localisé. Près de 2/3 des propriétés de la fondation à Edirne ont été achetées par des marchands. Par exemple, le Tekke Salı, qui a été mis aux enchères à 35 kurus - le prix unitaire - a été vendu à İbrahim Tosun, un membre du conseil municipal, au même prix.[100]

Conclusions

La loi sur les fondations a redéfini la relation entre l'individu et l'État en Turquie, en accordant une attention particulière aux fondations. « Et sous cette forme, la loi elle-même est une proposition-modèle ». Contrairement aux hypothèses de base, l'héritage matériel laissé par les tekkes est l'un des plus grands problèmes pour le développement urbain d'Istanbul, et l'entretien des propriétés des fondations ont sérieusement endommagé l'esthétique urbaine. En outre, son comportement public libéral (transfert des droits de propriété) souligne encore et encore la faiblesse de l'étatisme en Turquie. -

[98] « Titre de propriété Beyoglu...», *Cumhuriyet*, n° 4698, 12 juin 1937, p. 9.

[99] *Recensement general de la population au 20 Octobre 1935*, n° 28/75, Istanbul 1936, p. 21.

[100] Nesrin Çiçek Akçıl, « *Edirne Tekkeleri* », (Université de Marmara, thèse), 2009, p. 31.

Toujours cher pour une partie de la société ! - La Direction des Fondations d'Istanbul se distingue des autres institutions publiques opérant dans le domaine de l'immobilier par sa politique de prix (la maintenir à un niveau raisonnable ou l'amener à un niveau raisonnable par des remises). Surtout si on les compare à celles de la banque publique Réal Estate et Orphans, qui prêtait de l'argent contre des hypothèques sur des biens immobiliers, les publicités de la Direction des Fondations d'Istanbul semblent plus favorables. Par exemple, en 1939, la banque Réal Estate et Orphans met en vente une pièce de 25 m² à Eminonu Haracci Han pour 400 lires, une maison de 140 m² dans le quartier de Besiktas Hacimahmud pour 600 lires, et un quai de 77,5 m² remblai de mer (n° 7/2) sur Ayanikola Caddesi à Buyukada pour 70 lires. Le loyer annuel d'une maison de la rue Fatih/Incebel (n° 80) a été enregistré comme étant de 120 lires. Cependant, même la tarification de la Direction des Fondations d'Istanbul semble chère dans les conditions économiques de la vie quotidienne. Une interview menée par le quotidien *Son Posta* auprès d'ouvrières d'usine à Istanbul en février 1936 (sur leurs gains quotidiennes et leurs dépenses mensuelles de loyer) soutient cette conclusion : Ouvrier Naciye (usine de fil de Kurtulus) « *Parfois je reçois 50 (kurus) et parfois 60 (kurus)... J'ai une mère et un frère. Ma mère travaille aussi comme femme de ménage. Nous éduquons mon frère. Nous gagnons à peine notre vie* » ; ouvrière Emine (usine de Bomonti) « *J'ai un mari de 71 ans, 4 enfants... Mon salaire quotidien est de 90 kurus. Je paie 5 lires de loyer. Après cela, nous avons du mal à joindre les deux bouts avec l'argent qui nous reste. Mais je ne peux pas appeler cela une vie* » ; ouvrière Feride

(chocolaterie de Ferikoy) « *Cela fait 6 ans que mon mari est mort. J'ai trois enfants. Le plus âgé a dix ans. Je les envoie à l'école... Mon salaire quotidien est de 85 kurus. Je paie un loyer de 5 lires... La plupart des nuits, mes enfants se couchent à moitié affamés* » ; ouvrier Hanife (usine de Bomonti) « *J'ai 4 enfants. Mon mari était porteur. Il ne pouvait pas s'occuper de nous. Il s'est enfui au Turkestan. Je gagne 40 kurus par jour. Je paie 5 lires pour le loyer de la chambre. Nous ne pouvons pas manger avec le reste de l'argent* ».[101]

Suggestions et Critiques

■ Lors d'un congrès international auquel j'ai assisté récemment (New York/octobre 2022), un professeur a déclaré que la République turque avait gagné beaucoup d'argent en vendant les bâtiments des tekke et que le nouvel État turc avait besoin de cet argent - beaucoup - pour se moderniser. Lorsque je lui ai dit que je n'étais pas tout à fait d'accord avec lui, il m'a d'abord pris pour un professeur et a accepté mes idées. Lorsqu'il a appris que j'étais candidat au doctorat, il m'a accusé d'être « *un jeune homme ignorant du respect académique* ». Je pense que cela vaut la peine de le répéter. Il n'est pas correct et scientifique d'associer la modernisation turque et les réalisations de la République à la vente des biens de la fondation (et aux revenus qui en découlent). L'apparition en 1925 d'un grand nombre de propriétés vides en Turquie n'est qu'un

[101] « Annonce de Réal Estate et Orphans », *Son Posta*, n° 3139, 27 avril 1939, p. 15. ; « Annonce de Réal Estate et Orphans », *Cumhuriyet*, n° 5467, 1er août 1939, p. 10. ; « Annonce de Réal Estate et Orphans », *Son Telgraf*, n° 943, 20 octobre 1939, p. 4. ; « Nous avons interviewé des femmes ouvrières », *Son Posta*, n° 1994, 19 février 1936, p. 11.

des résultats de la transformation des mentalités. Pas sa cause ou sa motivation ! Oui. Il faut l'accepter. Certains des tekkes évacués ont été utilisés pour des raisons de nécessité publique. Toutefois, cette démarche - hormis son aspect symbolique - n'est rien d'autre que l'utilisation de bâtiments vides et doit être considérée comme un choix économique. En fait, l'utilisation des bâtiments vides existants est plus économique et plus rapide que la construction.

■ De nombreux documents de décret conservés aux Archives républicaines ne contiennent pas de « *documents supplémentaires* ». Je pense qu'il ne serait pas injuste de critiquer les Archives d'État, pour reprendre les termes de la dame qui s'est plainte à la rédaction de Cumhuriyet, en disant « *que peut-on attendre des Archives d'État, qui sont connues pour être une institution compatissante ?* » il ne serait pas injuste de critiquer les Archives d'Etat.

■ La réponse à la question « *Les annonces ont-elles atteint leur objectif ?* » se trouve dans les archives de la Direction générale des fondations et attend d'être une bonne thèse. En outre, sur la base de l'exemple d'Edirne, nous pouvons poser la question suivante : « *Les cadres ou les fonctionnaires du CHP ont-ils bénéficié de la vente de tekke ?* » est une question que l'on peut se poser. En outre, la question des litiges entre la municipalité d'Istanbul et la direction générale des fondations est ouverte à tous les spécialistes des sciences sociales.

■ Bien qu'elle ne réponde pas à mes attentes méthodologiques dans chaque étude académique, l'analyse psychohistorique de la relation

entre les habitations tekke et les individus - à travers l'exemple de Curukluk Tekke - sera une étude très différente.

Références

1. Archives

Archives d'Etat du Premier Ministèrè, (BCA)

f. 30-18-1-1 (Başbakanlık Kararlar Daire Başkanlığı)

f. 490-1-0-0 (Siyasi Partiler)

f. 51-0-0-0 (Diyanet İşleri Başkanlığı)

Bibliothèque Suna Kirac, Université Koc

2. Journaux

Australie : *Cairns Post, The Advertiser, The Age, The Barrier Miner, The Brisbane Courier, The Daily Mercury, The Daily News, The News, The Register, The Sunday Mail, The Sunday Times, Townsville Daily Bulletin.*

Turquie : *Akşam, Anadolu, Cumhuriyet, Haber, Halkın Sesi, Kurun, Resmi Ceride, Son Posta, Son Telgraf, Tan, Ulus, Vakit, Yeni Asır.*

Nouvelle-Zélande : *Auckland Star, Evening Post, New Zealand Herald, New Zealand Time, Otago Daily Times, Timaru Herald.*

3. Livre, article et thèse

Bédarida, François ; « Phénomène national et État-nation d'hier à aujourd'hui », Vingtième Siècle *Revue d histoire*, n° 50, Proche-Orient: foyers, frontières et fractures, 1996, p. 4-12.

Bektaş, Ekrem ; « Sabahattin Nüzhet Ergun », *DİA*, T. XI, İstanbul: Türkiye Diyanet Vakfı, 1995, p. 299-301.

Bilici, Faruk ; « Sociabilité et expression politique islamistes en Turquie: les nouveaux vakıfs », *Revue Française de Science Politique*, 43/3, 1993, p. 412-434.

Clayer, Nathalie ; « Tekke », *Encyclopédie de l'Islam*, X, Leiden: Brill, 2000, p. 414-415.

Coşguner, Fahrettin ; « Çankırı Mevlevihanesi Son Şeyhi Hasib Dede », *Çankırı'nın Manevi Mimarları*, Ankara 2017**,** p. 289-305.

Deluermoz, Quentin ; « Capitales policières, État-nation et civilisation urbaine : Londres, Paris et Berlin au tournant du XIX e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T. 60e, n° 3, 2013, p. 55-85.

Errera, Alfred ; « *Le rapport des maîtres soufis aux peuples du Livre et à leurs doctrines* », (Thèse de doctorat en Histoire des religions), (Sous la direction de Paul B. Fento, Soutenue 2013 à Paris IV.)

Ertem, Adnan ; « *Cumhuriyetin İlk Yıllarında Vakıflarla İlgili Uygulamalar* », (Université d'Istanbul, thèse), 1990.

Geoffroy, Eric ; *Le soufisme : histoire, fondements et pratiques de l'islam spirituel*, Eyrolles 2015.

Göle, Nilüfer ; « La laïcité, l'espace public et le défi islamiste en Turquie », *Confluences Méditerranée*, n° 33, Politique et religion en pays d'islam, Printemps 2000, p. 85-93.

Koştaş, Münir ; « La laicisation de I'etat Turc », *Ankara Üniversitesi İFD*, XXVII, 1985, p. 339-346.

Köprülü, Fuad ; « L'institution de vakf et l'importance historique de documents de vakf », *Vakıflar Dergisi*, n° 1, 1938, p. 3-9.

Köprülü, Fuad ; « L'institution du Vakouf, sa nature juridique et son évolution historique », *Vakıflar Dergisi*, n° 2, 1942, p. 3-48.

Köseoğlu, Mehmet Akif ; « Üsküdar Tekkelerinin Son Şeyhleri », *VIII. Uluslararası Üsküdar Sempozyumu*, 21-23 novembre 2014, T. III, İstanbul: Üsküdar Belediyesi, 2015, p. 117-135.

Köseoğlu, Mehmet Akif ; *İstanbul'un 100 Tekkesi*, İstanbul 2016.

Mansourian, Jacqueline ; « *Le soufisme et son enseignement* », (Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation), (Sous la direction de Thành Khôi Lê, Soutenue en 1993 à Paris V.)

Massignon, Louis ; *Essai sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane*, Geuthner 1922.

Moreau-Richard, Odile ; « Difficile sortie de guerre : de l'Empire ottoman à l'émergence de la jeune République de Turquie (1918-1924) », *Relations internationales*, n° 171, 2017, p. 43-56.

Muhiddin, Timur ; « *Istanbul rive gauche : le mythe de Beyoğlu dans la prose turque contemporaine (1870-1980)* », (Thèse de doctorat en Langues), (Sous la direction de Faruk Bilici, Soutenue en 2012 à Paris, INALCO.)

Nathalie Clayer, ; *Aux origines du nationalisme albanais : la naissance d'une nation majoritairement musulmane en Europe*, Paris : Karthala, 2007.

Neubauer, Anna ; « L'autorité religieuse féminine dans le soufisme contemporain à Istanbul», *Social, Economic and Political Studies of the Middle East and Asia*, n° 110, 2013, p. 231-258.

Okudan, Rıfat ; « Aydınoğlu Tekkesi Son Postnişini Hafız Bekir Necmeddin Sıdkı », *Tasavvur,* n° 19, juillet-décembre 2007, p. 267-295.

Özcan, Nuri ; « Zeki Arif Ataergin », *DİA*, T. IV, , İstanbul: Türkiye Diyanet Vakfı, 1991, p. 40.

Peker, Efe ; « *Une sociologie comparative et historique de la sécularisation : formation de l'état républicain en France (1875-1905) et en Turquie (1908-1938)* », (Thèse de doctorat en Histoire), (Sous la direction de Patrick Weil et de Gary Teeple, Soutenue le 2017 à Bordeaux.)

Recensement general de la population au 20 Octobre 1935, n° 28/75, İstanbul 1936.

Refet, İshak ; *Cumhuriyetin Onuncu Yılı İçin Yazılan Şiirler, Destanlar*, Ankara 1933.

Sakallıoğlu, Ümit Cizre ; « Kemalism, hyper-nationalism and Islam in Turkey », *History of European Ideas,* T. 18, n° 2, 1994, p. 255-270.

Zarcone, Thierry ; *La Turquie : De l'Empire ottoman à la République d'Atatürk*, Paris : Découvertes Gallimard, 2005.

Zarcone, Thierry ; *La Turquie moderne et l'islam*, Paris 2004.

Zarcone, Thierry ; *Le Soufisme : voie mystique de l'islam*, Paris : Découvertes Gallimard, 2009.

Zerman, Ece ; « *Nouvelles pratiques de représentation de soi de la fin de l'Empire ottoman à la république de Turquie : écrits du*

for privé, photographies, intérieurs », (Thèse de doctorat en Histoire et civilisations), (Soutenue 2018 à Paris Sciences et Lettres.)

Les Annexes

L'Annexe 1 : Besiraga Kulliyesi, (Sogukçesme/Istanbul)[102]

[102] *Album related to the restoration works of Besir Aga Lodge located at the west side of Besir Aga Complex in 1964*, folder-album no. S030_A03, document 9 (phg_07/ Photograph from Besir Aga Lodge), Cahide Tamer Historic Buildings Restoration Projects Collection, Suna Kirac Library Special Collections and Archives, Koc University. (Bibliothèque Suna Kirac, Université Koc). **Photographie utilisée avec la permission écrite de l'Université de Koc.*

